

# Règlement du Concours « STEM for All »

## Le programme “STEM for all”:

« STEM for All » est un programme de solidarité créé en 2024 par Thales Solidarity, Fonds de dotation du Groupe Thales.

Ce fonds est une personne morale de droit privé à but non lucratif créée en 2019 dont l'objectif est de contribuer « à un monde plus sûr, plus inclusif et plus innovant » au bénéfice de la Société civile et qui s'est fixé les deux missions principales suivantes :

- Stimuler l'intérêt du plus grand nombre pour les sciences et les technologies et notamment les jeunes générations éloignées du monde de la science ;
- Susciter et accompagner des vocations dans ces domaines.

Le programme « STEM for All » du Fonds est fait en partenariat avec l'Académie des technologies.

Ce programme a pour ambition de promouvoir des jeunes étudiant(e)s issu(e)s de la diversité se destinant à des cursus et carrières dans le domaine des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (« STIM » ou « STEM » en anglais).

À cette fin, le Fonds Thales Solidarity a décidé, dans le cadre du programme précité et dans le respect de son objet social, de lancer un concours afin d'attribuer chaque année des prix ou des bourses à une cinquantaine d'étudiant(e)s remplissant les conditions ci-après définies.

Ce concours vise à récompenser des étudiant(e)s inscrits dans un cursus conduisant à un diplôme dans le domaine des STEM.

## Article 1 : Pré-requis & constitution des dossiers de candidature :

Pour concourir au programme « STEM for all », chaque candidat(e) devra remplir les conditions suivantes au moment du dépôt de sa candidature :

- Montrer une forte motivation et vocation pour les Sciences, la Technologie, l'Ingénierie et/ou les Mathématiques ;
- Être étudiant de 1<sup>re</sup> année (de classe préparatoire d'écoles d'ingénieurs ou d'écoles d'ingénieurs post-bacca, ou d'universités de sciences ou de technologie) ;
- Etudier dans un des pays suivants : France, Belgique, Grèce, Italie, Pologne, République Tchèque ou Roumanie
- Avoir 16 ans ou plus
- Être en mesure de justifier de difficultés économiques pour le financement de ses études ;
- Être en mesure de présenter une ou plusieurs lettres de recommandations de ses professeurs ;
- Prendre l'engagement de poursuivre ses études au-delà de la première année (inscription en deuxième année) ;
- Fournir un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces définies ci-après :
  - Formulaire de candidature dûment renseigné comprenant notamment un engagement de poursuite en seconde année d'étude dans les STEM ;
  - Lettre de motivation expliquant le parcours de l'étudiant(e) et son intérêt pour les STEM ;
  - Carte d'étudiant en 1<sup>re</sup> année de STEM ;
  - Bulletin de notes du bacca et des premiers résultats obtenus dans l'année considérée ;
  - Lettre(s) de recommandation signé(s) d'un professeur ou dirigeant de lycée, école ou université de l'étudiant(e) ;

# Règlement du Concours « STEM for All »

- Courte vidéo (réalisée sur téléphone ou tablette) de deux minutes maximum expliquant en quoi, selon le candidat(e), les STEM peuvent contribuer à rendre le monde plus sûr, plus inclusif et plus innovant ;
- CV du ou de la candidat(e) ;
- Avis d'imposition des parents ;
- Photo d'identité ;
- Formulaire dûment signé d'autorisation d'usage et de reproduction d'image ou de documents permettant notamment aux organisateurs du programme « STEM for All » d'utiliser la photo, la vidéo et certains éléments du dossier (à l'exception des conditions de ressources) pour toute communication interne ou externe visant à valoriser (1) publiquement le parcours, mérite ou études de l'étudiant(e) ou (2) le programme « STEM for All » ou la remise d'un prix ou d'une bourse aux lauréats du programme de manière évènementielle ;
- Courrier d'autorisation préalable de l'un des deux parents ou d'un tuteur légal pour toute participation d'un(e) mineur ;
- Engagement de présence lors de la remise des prix et bourses ;
- Attestation de non-infraction aux lois du pays

Le défaut de transmission de l'ensemble des pièces susmentionnées invalide la participation au concours.

## Article 2 : Modalités pratiques de soumission d'une candidature

**Les candidatures 2026 doivent être soumises exclusivement en ligne via la plateforme Optimy à compter du 05 janvier 2026 et avant le 19 avril 2026 minuit.** Passé ce délai, la candidature se verra disqualifiée du Concours.

Le lien à cette plateforme est disponible sur le site Thales ([page dédiée de Thales Solidarity](#)) (le « Site »).

Le ou la candidat(e) reconnaît que tout élément transmis dans son dossier de candidature relève de sa seule responsabilité et est exempt de restriction de confidentialité (à l'exception des conditions de ressources). Tout formulaire d'inscription incomplet ou mensonger sera considéré comme nul et pourra faire l'objet d'un remboursement par le candidat(e) au Fonds de dotation du prix ou de la bourse accordés.

La responsabilité de Thales Solidarity, en tant qu'organisateur, ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement des réseaux Internet.

## Article 3 : Examen des dossiers de candidature / processus de sélection

Les candidatures seront **examinées entre le 21 avril et le 30 juin de chaque année** selon le processus de sélection ci-après décrit.

**Il est ici précisé que lors du processus de sélection ne sont en aucun cas pris en considération des éléments tenant à l'apparence, aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales, à la vie privée et l'orientation sexuelle des candidats.**

### ▪ 1<sup>re</sup> phase de sélection : Examen de recevabilité des dossiers

La recevabilité des dossiers est évaluée par l'équipe de Thales Solidarity et consiste à vérifier la complétude des pièces transmises du dossier par le candidat(e) au regard de la liste des conditions précitées.

### ▪ 2<sup>e</sup> phase de sélection : Pré-sélection des dossiers par des Comités de sélection

# Règlement du Concours « STEM for All »

Les dossiers considérés comme complets sont ensuite transmis par l'équipe de Thales Solidarity à des Comités de sélection composés de personnes internes et de retraités du Groupe Thales.

Ces comités en charge de l'examen de la complétude des dossiers au regard du présent règlement attribuent à chaque dossier des notes allant de 1 à 10 sur les éléments suivants :

1. Personnalité du candidat(e) à travers la vidéo transmise et motivation ;
2. Originalité du parcours scolaire et universitaire et mérite du candidat notamment au regard des courriers de recommandation ;
3. Niveau académique (notes du bac et premiers résultats sur l'année scolaire en cours) ;
4. Niveau de difficulté liée à l'environnement social (revenus, milieu social...) ;
5. Réponse du ou de la candidat(e) à la question posée « Comment les sciences et les technologies peuvent-elles contribuer à rendre le monde plus sûr, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement et comment pouvez-vous faire le lien avec votre projet personnel et professionnel ? »

## ■ 3<sup>e</sup> phase de sélection : Choix des Lauréat(e)s par le Jury

Les comités de sélection transmettent ensuite les dossiers les mieux notés au Président d'un Jury composé d'une dizaine de membres dont au moins trois sont proposés par l'Académie des technologies. Les autres membres du Jury sont des personnalités internes à Thales, des personnes d'autres sociétés ou émanant du monde associatif et en lien avec le domaine des STEM.

Un maximum de 100 dossiers sera transmis au Jury.

Le Président du Jury répartit à son tour les dossiers entre les différents membres du Jury.

Chaque candidature est examinée par trois de ses membres afin de préserver équité et impartialité des choix.

Les membres du Jury évaluent les dossiers selon les mêmes critères cités plus haut et avec des notes de 1 à 10, et consolident leur appréciation lors d'une séance plénière. La liste des lauréat(e)s est établie lors de cette séance et fait l'objet d'une publication entre septembre et octobre de l'année considérée. Les décisions du jury seront prises à la majorité des voix, chaque membre du jury comptant pour une voix.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le jury décide souverainement de l'attribution du prix. Il ne peut être fait appel des décisions. La confidentialité des échanges devra être respectée.

*Seules les candidatures sélectionnées à l'issue des deux premières phases de sélection sont examinées dans la phase finale. La désignation finale est subordonnée au strict respect du présent règlement. Les lauréats sont informés dans la semaine qui suit de l'attribution de leur prix.*

Les lauréat(e)s se voient attribuer ou décerner, un prix ou une bourse par Thales Solidarity sous la forme d'un don maximum de 5000 € lequel pourra être versé en 2 fois.

La remise des prix ou des bourses s'effectue en présence des membres du Jury et des lauréat(e)s, ainsi que d'autres personnalités internes ou externes à Thales, ainsi que des membres de l'Académie des Technologies.

La remise des prix ou bourses a lieu au cours d'une cérémonie organisée par Thales Solidarity dans l'année qui suit le concours.

*En cas de non-respect des obligations liées au présent règlement, le candidat (e) sera dans l'obligation de rembourser tout ou partie des sommes versées par le Fonds de dotation.*

# Règlement du Concours « STEM for All »

Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient souffrir de contestations de la part des candidat(e)s ou de tout tiers. Thales Solidarity, organisateur du concours, se réserve la faculté de disqualifier tout(e) candidat(e) dont le dossier ne répondrait pas aux exigences du présent règlement. Toute disqualification pour quelque cause que ce soit entraîne la non-remise de prix ou de bourse auquel le ou la candidat(e) aurait pu prétendre. Les candidats dont la candidature n'aura pas été retenue ne pourront prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

## Article 4 : Mode de nomination des membres du Jury et des comités de sélection

Les membres du Conseil d'Administration de Thales Solidarity nomment à l'unanimité le président du Jury et ses membres pour deux ans renouvelables une fois.

La déléguée générale de Thales Solidarity nomme les membres des comités de sélection. Chaque comité de sélection comprend au moins un membre du Conseil stratégique de Thales Solidarity, garant de l'impartialité des évaluations

## Article 5 : Protection des données personnelles

Lorsque vous visitez le Site, Thales Solidarity peut être amenée à collecter et traiter des informations vous concernant.

Vous pouvez [accéder à la notice d'information relative à la protection des données personnelles applicable au Site](#).

En toute hypothèse, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles.

Vous pouvez en outre solliciter la rectification ou l'effacement de vos données personnelles.

Vous bénéficiez également du droit de retirer votre consentement ou de vous opposer au traitement de vos données personnelles et de solliciter une limitation dudit traitement, le cas échéant.

Enfin, vous pouvez demander la communication de vos données personnelles dans un format structuré et standard.

**Pour toute demande ou réclamation, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données du Groupe Thales à l'adresse électronique [dataprotection@thalesgroup.com](mailto:dataprotection@thalesgroup.com)**

Dans tous les cas, vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données

# Règlement du Concours « STEM for All »

## Article 6: Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés le cas échéant, aux éléments de présentation du Candidat(e) soumis au Fonds de dotation (tels que les textes, lettres, illustrations, images, logos, photographies, vidéos...), ci-après désignés les « Éléments du dossier » restent la propriété du ou de la candidat(e).

Le ou la candidat(e) garantit le Fonds de dotation contre tout recours de tiers fondé sur un droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit ou un défaut d'autorisation sur un élément composant le dossier soumis.

Le Fonds de dotation Thales Solidarity se réserve le droit d'utiliser l'identité du ou de la candidat(e) à des fins de communication ou de publicité dont le Fonds est seul juge. Les participants au concours autorisent le Fonds à mentionner le profil des candidats dans des articles de presse, documents ou autrement et à les exposer lors de manifestations publiques ou d'événements de son choix sans limitation de durée. L'organisateur se réserve le droit de faire connaître le présent concours sur différents supports publicitaires (électronique/papier...).

Les candidats au concours « STEM for all » autorisent par avance le Fonds à utiliser, diffuser, afficher citer ou publier leurs noms et prénoms, leurs images, logos et vidéo sur tout support de communication interne et externe ou lors d'évènements organisés par le Fonds de dotation et tout autre élément permettant de les désigner, pour une durée de 5 ans dans le monde entier et à titre gracieux.

En participant, le candidat s'engage à fournir un dossier respectant le droit d'auteur et le droit à l'image. Ainsi, le candidat en participant au concours reconnaît avoir obtenu toutes les autorisations requises notamment relatives à toutes les cessions de droits de propriété intellectuelle, nécessaires à l'exploitation du dossier.

## Article 6 : Interruption, suspension ou annulation du concours

L'organisateur se réserve notamment en cas de force majeure, le droit de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable sur le Site de Thales Solidarity ou par tout autre moyen. **La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.**

En cas de prolongation, de suspension, de modification ou d'annulation du concours, pour quelque raison que ce soit, le fonds de dotation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis-à-vis des participants ayant déposé un dossier de candidature.

## Article 7 : Coordonnées du Fonds :

Le Fonds de dotation Thales Solidarity :

Siège social : 4 rue de la Verrerie

Adresse mail : stemforall@thalesgroup.com